

du pays, ainsi que dans la Chambre, chaque année où j'y ai siégé. Le ministre a cité un professeur qui fixe le coût moyen de production à entre 30 et 40c. pour une ferme de deux sections rendant 20 boisseaux à l'acre. Or, la publication d'évaluations de ce genre est susceptible de donner lieu à mésentente entre l'Est et l'Ouest. Lorsque les hommes d'affaires de l'Est lisent que l'on peut produire du blé sans avoir à déboursier plus de 30c. à 40c. par boisseau, ils ont l'impression que les gens de l'Ouest sont traités fort généreusement lorsqu'ils peuvent toucher une avance de 70c. le boisseau.

L'hon. M. GARDINER: Voilà un point qui devrait, je crois, être élucidé. L'extrait des notes explicatives qu'a cité mon honorable ami est tiré de l'ancien bill. Dans ce bill-ci il est question d'un paiement initial.

L'hon. M. MANION: Cela n'importe guère, mais je cite le bill qui a été réimprimé, avec modifications, conformément à un ordre de la Chambre en date du 2 mai 1939. Il est dit dans les notes explicatives de ce bill n° 63:

e) Verser, au moment de la livraison ou à toute époque ultérieure dont il peut être convenu, aux producteurs livrant le blé...

L'hon. M. EULER: Mon honorable ami cite-t-il un extrait des notes explicatives?

L'hon. M. MANION: Oui.

L'hon. M. EULER: Il remarquera que les mots soulignés sont supprimés.

L'hon. M. MANION: En effet. Je suis heureux qu'on m'ait repris, car je ne voulais pas induire la Chambre en erreur. Je lisais un peu distraitement. Les mots "prix initial" figuraient dans le bill primitif, n'est-ce pas?

L'hon. M. EULER: Ce sont, je crois, les mêmes mots qu'auparavant.

L'hon. M. MANION: Cela n'affaiblit pas ma thèse. Je soutenais qu'en fixant un prix de 60c., ou de 70c. comme dans le cas actuel, on révèle aux étrangers un prix qu'ils seront enclins à considérer comme représentant la valeur à laquelle nous estimons notre blé. Mon raisonnement portait uniquement sur ce point.

L'hon. M. GARDINER: Voilà précisément pourquoi nous avons substitué à l'expression "prix fixé" les mots "paiement initial".

L'hon. M. MANION: Il reste tout de même acquis que vous avez fixé le prix à 70c.

L'hon. M. EULER: Comment pouvait-on faire autrement?

L'hon. M. MANION: Je désire terminer mes remarques avant la fin de la séance, laquelle se terminera à onze heures. J'en avais

beaucoup plus long à dire, mais je n'en ferai rien ce soir. Je soutiens que nous devrions nous montrer tolérants dans notre façon de traiter les différentes parties du pays, surtout quant il s'agit de circonstances critiques comme celles-ci. Nous devrions être disposés à consentir à des compromis et ne pas oublier que nous appartenons tous à une grande famille. J'avais une couple de suggestions à faire, mais je crains de n'en avoir pas le temps durant les deux ou trois minutes qui me restent.

L'hon. M. GARDINER: Prenez cinq minutes de plus.

L'hon. M. MANION. J'écouterai. Ma première suggestion, c'est que, pour venir en aide à l'Ouest, nous devrions imaginer non pas une méthode d'urgence, comme le Gouvernement actuel essaie de le faire et comme nous avons tenté de le faire au début de la crise, mais un plan à longue portée qui s'étendrait à un certain nombre d'années. Nous devrions imaginer un plan qui serait juste envers l'Ouest et juste envers le reste du pays. Nous devrions faire en sorte que ce plan ne coûte pas trop cher, si c'est possible. Tous les hommes raisonnables reconnaissent qu'il y a une limite à la capacité de payer du pays. Nos chemins de fer nous valent d'énormes déficits, nous avons à payer de lourds frais de secours, nous avons des dépenses à faire pour le blé et le reste. Tout cela forme des sommes gigantesques et nous ne pouvons payer indéfiniment, à moins que nos honorables amis du crédit social n'aient raison de dire que nous pouvons mettre en circulation une grosse somme d'argent. Je n'accepte toutefois pas leur théorie. Je prétends que, sous le régime économique actuel, nous ne pouvons continuer indéfiniment à augmenter les déficits. Nous devrions nous concerter avec les cultivateurs et avec leurs associations pour imaginer un plan à longue portée en vue de venir en aide à l'agriculture. Dans l'élaboration de ce plan il faudrait nous rappeler certaines des idées exprimées par les honorables députés, telles que l'assurance-récolte et ainsi de suite.

Nous sommes en face d'une situation qui n'est pas provisoire. Les pays européens ont réussi à développer leur production de grain et ils ont accru leurs moyens de se passer de notre blé. A mon avis, il est dangereux d'agir d'après la supposition que l'état d'urgence actuelle durera seulement cette année. Sauf erreur, il se prolongera probablement pendant une longue période d'années. Je voudrais pouvoir penser que nous pourrions nous débarrasser d'une partie de ce nationalisme économique, de cet esprit de dictature qui existe en Europe, mais d'après la lecture des quotidiens, cela n'est guère à espérer. Une conférence au sujet du blé doit se tenir